

Informations interventions médicales et médicaments

L'équipe d'animation dispose d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, elle peut administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient.

Du paracétamol ; du désinfectant ; une pommade anti-inflammatoire ; une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire ou en cas de piqûres d'insectes.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le stage de mon enfant par le/la responsables de terrain. J'autorise le médecin local à prendre des décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. »

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans autre accord que celui-ci.

« Les informations récoltées dans la fiche santé seront utilisées pour le suivi journalier de votre enfant et sont réservées à une utilisation exclusivement interne par les responsables sur place et, le cas échéant, par des prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. »